

Rapport d'orientations Budgétaires 2022



Sommaire

ROB 2022

Introduction	Page 3
Contexte économique international et national, loi de Finances 2022 et conséquences de la COVID-19	Page 4
Contexte local	Page 9
Financier	Page 10
Impacts de la COVID-19	Page 15
Nos grandes priorités	Page 17
Nos orientations budgétaires	Page 25
Fonctionnement	Page 26
Investissements	Page 32
Programmation Pluriannuelle d'Investissements	Page 35
Structure et gestion de la dette	Page 38
Politique en matière de Ressources Humaines	Page 40

Introduction

ROB 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape du cycle budgétaire annuel d'une collectivité territoriale.

Cet exercice doit permettre à l'assemblée délibérante de débattre sur la situation économique internationale, nationale et locale dans les deux mois précédant le vote du budget.

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'Etat a renforcé le rôle du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) transmis aux conseillers de l'assemblée délibérante en amont du débat organisé au sein du Conseil municipal.

Ce rapport doit retracer les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et doit également présenter des informations relatives à la politique de ressources humaines de la collectivité tout en respectant une transparence et une responsabilité financière.

Enfin, le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Contexte économique international et national, loi de finances 2022 et les conséquences de la crise sanitaire

Contexte économique international

Une économie mondiale restant dépendante de l'évolution de la pandémie ...

À l'échelle internationale : Selon la banque mondiale, l'économie mondiale connaît un rebond exceptionnel en 2021, qui a atteint une croissance de 5,6%. En 2022, la croissance mondiale sera en grande partie déterminée par l'évolution de la pandémie et s'établira autour de 4,3%. Cette reprise est inégale et tient en grande partie au redressement vigoureux de quelques grandes économies. Dans de nombreuses économies émergentes et en développement, les obstacles à la vaccination contre la COVID-19 continuent de freiner l'activité économique.

Au sein de la Zone Euro :

La Croissance : La Banque Centrale Européenne (BCE) table sur une croissance de 5% pour l'ensemble de la zone euro en 2021, puis sur une croissance modérée de 4,6 % en 2022 et de 2,1 % en 2023. Ces prévisions peuvent être impactées par la vague du variant Omicron et les pénuries de composants.

L'inflation a atteint 5 % en décembre 2021 sur les douze derniers mois selon l'institut européen de statistiques Eurostat, un niveau historiquement élevé depuis l'introduction de la monnaie unique. Cette hausse des prix est due à des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie. En effet, la reprise économique mondiale post-Covid a provoqué un déséquilibre entre l'offre et la demande ce qui a entraîné des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et l'explosion des coûts de l'énergie (des postes de production étaient quasi à l'arrêt).

Le taux de chômage a retrouvé des niveaux d'avant-crise en zone euro, touchant 7,2% de la population active, après 7,3% en octobre et 7,4% en septembre 2021, selon l'Eurostat. La vague Omicron pourrait bien assombrir cette inflexion sur le marché du travail.

Les taux d'intérêts : Avec une inflation de 5 % en zone euro et de 7 % aux Etats-Unis, les marchés anticipent des hausses des taux d'intérêt.

La Réserve fédérale (Fed) pourrait augmenter son taux directeur dans les mois à venir quand la Banque Centrale Européenne (BCE) juge très improbable une hausse en 2022. Les niveaux des taux d'intérêts, qui restent bas, sont favorables à la réalisation d'emprunts dans de bonnes conditions financières, pour assurer le besoin de financement des investissements des collectivités locales.

Contexte économique national

Reprise économique sous contraintes des tensions inflationnistes ou du retour de l'incertitude sanitaire

La croissance française : Après un effondrement de 8% en raison des conséquences économiques du Covid-19 en 2020, le PIB français attendu en 2021 est en hausse et s'élève à 7% selon l'Insee et la Banque de France. La croissance du PIB atteindrait 3,6 % en 2022 et 2,2 % en 2023, avant un retour sur un rythme proche du potentiel et nettement plus faible à seulement 1,4 % en 2024 selon la Banque de France.

L'inflation : La Banque de France prévoit une inflation nationale mesurée par l'IPC (indice des prix à la consommation) à 2,8 % en 2021 et à 2,5% en 2022. Le début d'année 2022 devrait être marqué par une inflation toujours forte due à des hausses importantes des tarifs de l'énergie et de tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Elle s'établirait à un rythme de 1,5/1,6 % en 2023 et 2024 dans l'hypothèse d'une stabilisation puis d'une baisse du prix du pétrole, tirée des contrats à terme, qui impliqueront un ralentissement assez rapide des prix de l'énergie.

Pouvoir d'achat des ménages : Après une hausse de 1,8 % en 2021, l'Insee prévoit une baisse du pouvoir d'achat à hauteur de 0,5 % sur la première moitié de 2022, en raison de la hausse des prix. Des dispositifs exceptionnels de soutien au pouvoir d'achat seraient renforcés, avec la poursuite du versement de l'indemnité inflation et des subventions aux fournisseurs de gaz dans le cadre du bouclier tarifaire, afin de maintenir gelés les prix du gaz en 2022.

Le taux de chômage baisserait à 7,8 % de la population active au quatrième trimestre 2021, et diminuerait progressivement au premier semestre 2022 jusqu'à 7,6 % selon l'Insee. La Banque de France prévoit quant à elle une baisse du taux de chômage pour s'établir à 7,7 % fin 2024.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,8	- 8,0	6,7	3,6	2,2	1,4
IPCH	1,3	0,5	2,1	2,5	1,5	1,6
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	1,8	1,7	1,7
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	11,7	2,4	4,4	3,5
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,6	6,1	2,2	1,0
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,7	0,6	1,3	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,0	7,9	7,8	7,7

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.
Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 29 octobre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Contexte économique national

Le déficit Public et le plan de relance :

Le déficit public

En 2021, le déficit public resterait dégradé à $-7,6\%$ du PIB, après $-9,1\%$ du PIB en 2020. Malgré le déficit public élevé, et grâce au rebond du PIB ainsi qu'à des flux de créances favorables, le ratio de la dette publique sur PIB diminuerait légèrement, passant de $115,0\%$ en 2020 à $113,6\%$ en 2021.

En 2022, le déficit public s'améliorerait, à $-4,9\%$ du PIB, du fait de la fin de la plupart des mesures d'urgence et d'une croissance économique toujours vigoureuse. Les mesures de relance resteraient cependant importantes en 2022, auxquelles s'ajouteraient des mesures nouvelles contenues dans la loi de finances pour 2022, dont notamment le plan France 2030.

Les dispositifs exceptionnels de soutien au pouvoir d'achat seraient par ailleurs renforcés, avec la poursuite du versement de l'indemnité inflation et des subventions aux fournisseurs de gaz dans le cadre du bouclier tarifaire, afin de maintenir gelés les prix du gaz en 2022. Le ratio de dette publique sur PIB continuerait à diminuer légèrement à $112,8\%$ en 2022.

Plan d'investissement France 2030

Le plan d'investissement France 2030 avec 30 milliards d'euros étalés sur 5 ans, doit permettre de rattraper le retard industriel français, d'investir dans les technologies innovantes et de soutenir la transition écologique.

Contexte économique national

Loi de Finances pour 2022 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités

Maintien du montant de la DGF au niveau de 2021 : Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2022, est maintenu à un niveau stable d'environ 26,8 milliards d'euros.

Hausse de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité : Son montant devrait passer de 10 à 20 millions d'euros.

Un soutien de l'investissement local : La DSIL connaît un abondement exceptionnel de 337 millions d'euros. Cette mesure servira à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation : Le calcul du potentiel financier communal permet aux services de l'Etat de mesurer la richesse potentiellement mobilisable d'une commune. Le potentiel financier est alors pris en compte par ces mêmes services pour déterminer le montant à verser au titre de certains fonds et dotations.

Les fonds et dotations suivants seront donc affectés par la réforme des indicateurs financiers :

- Péréquation verticale (DGF) : DSR, DSU, DNP.
- Péréquation horizontale : FSRIF (Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France), FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal).
- Autres dotations : dotation « élu local », dotation « biodiversité », DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Compensation intégrale de la taxe foncière applicable au logement social

Le Gouvernement avait annoncé en septembre 2021 la compensation intégrale par l'État, au profit des collectivités territoriales, des exonérations de TFPB applicables au logement social, pour les logements agréés à partir de 2021 et jusqu'à mi-2026.

La durée de cette compensation intégrale sera de dix ans (à compter de l'agrément des logements).

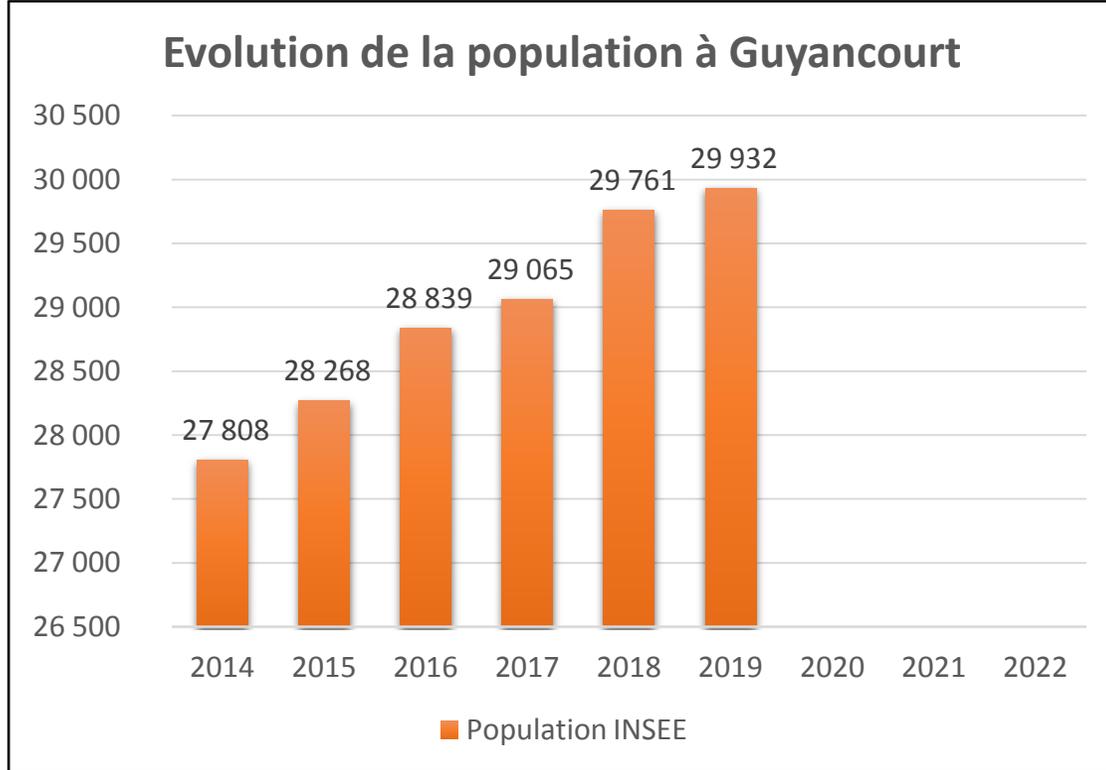
Mise en place d'une cotisation de 0,1% du montant de la masse salariale pour financer l'apprentissage, laquelle sera perçue par le CNFPT.

Les associations d'élus et le CNFPT ont accepté la mise en place, à compter de 2022 d'une cotisation spéciale à l'apprentissage fixée, au maximum, à 0,1 % de la masse salariale des collectivités territoriales, perçue par le CNFPT, permettant de financer 50 % du coût global de formation. Le CNFPT d'Île-de-France a opté pour une cotisation à 0,05%. En 2022, ce montant s'élèvera à 8 953 € pour la ville de Guyancourt.

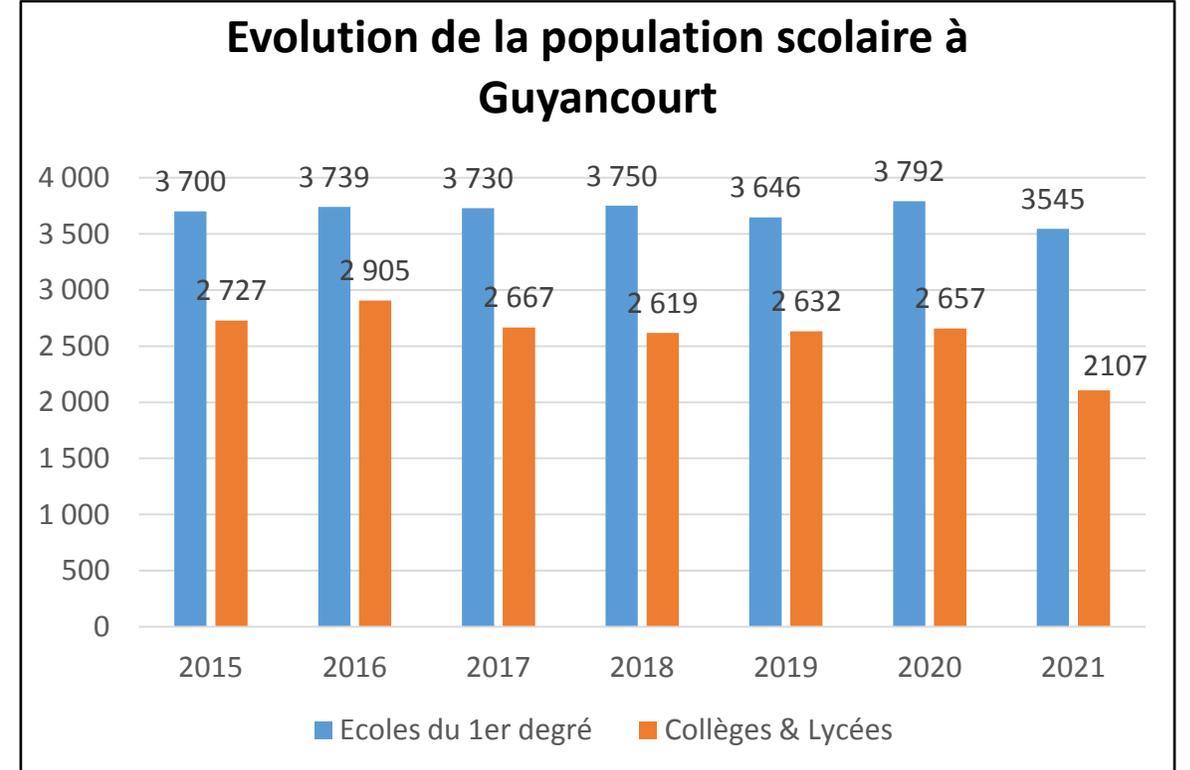
ROB 2022

Contexte local

Contexte local - Financier

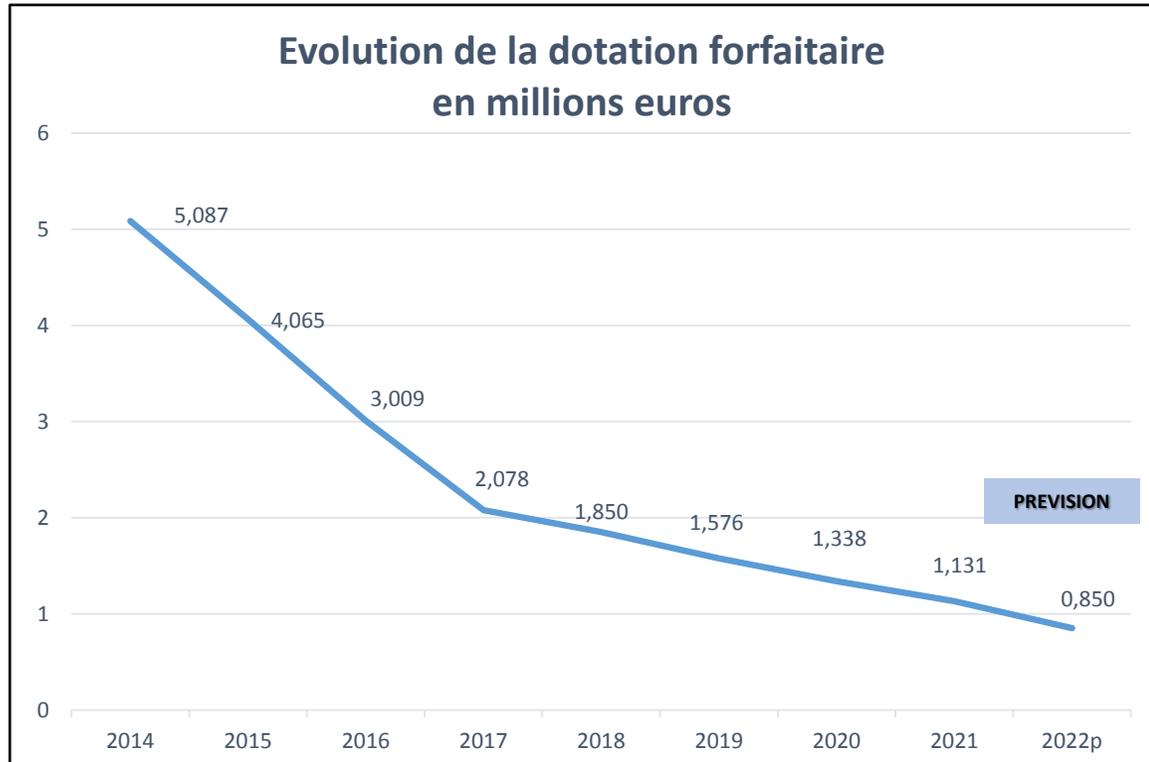


La population totale Guyancourtoise millésimée 2019 entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

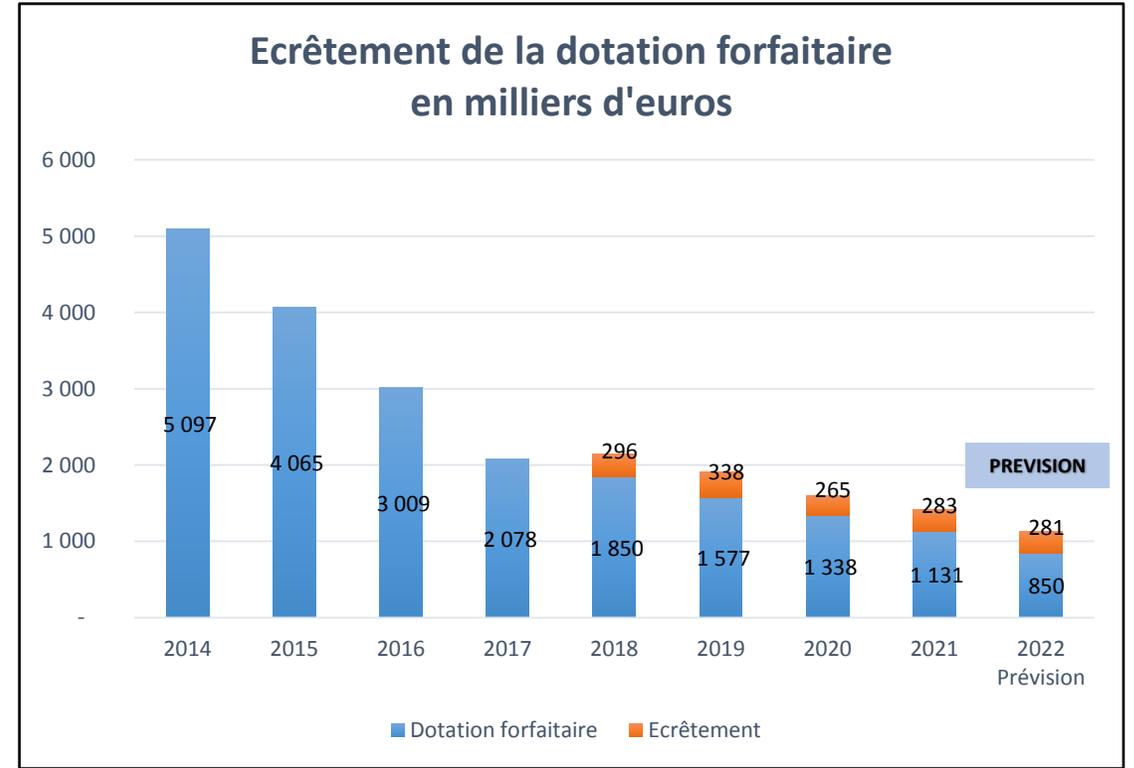


En 2021, les élèves fréquentant les établissements scolaires de la Ville représentent plus de 18,8% de la population Guyancourtoise.

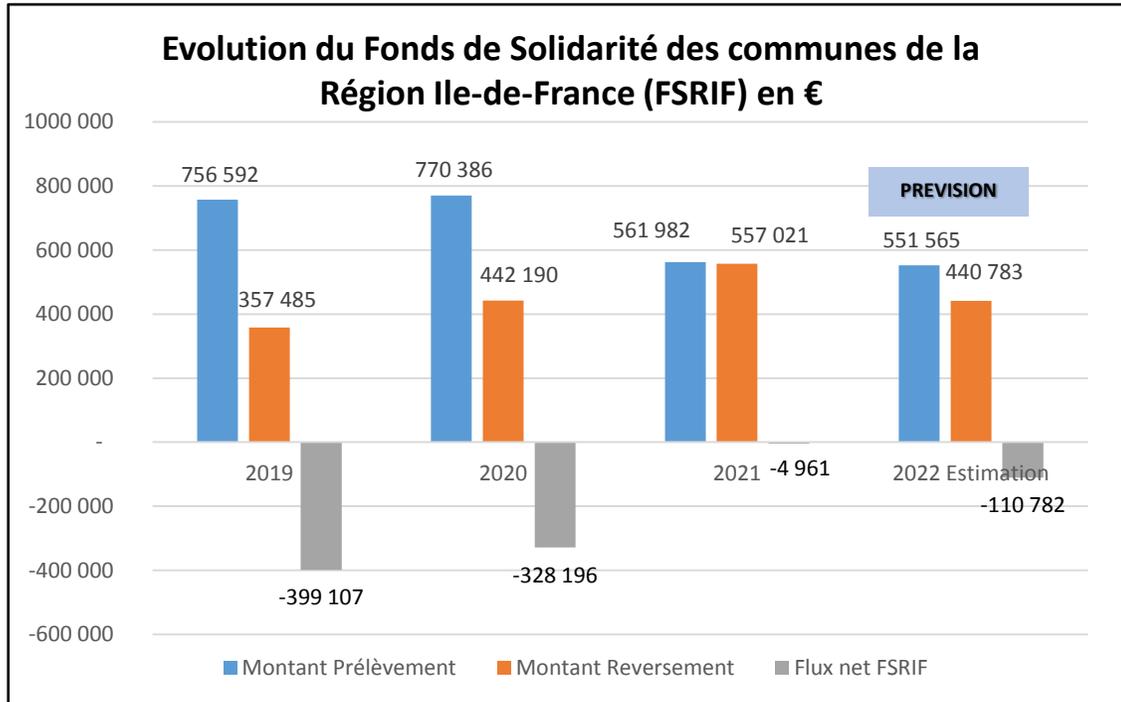
Contexte local - Financier



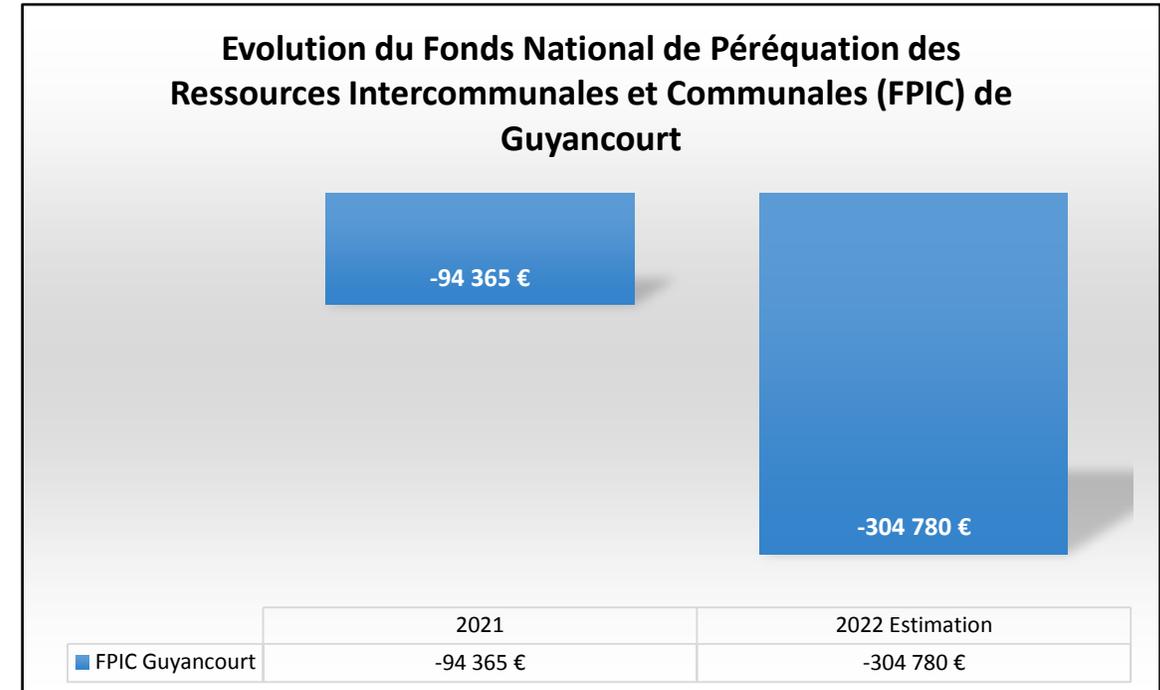
La dotation forfaitaire diminue fortement depuis 2014 : -78 % en 2021. Sur la période de 2014 à 2017, cela correspond à une baisse des concours de l'Etat dans le cadre de la contribution des communes au redressement des finances publiques.



Pour la période de 2018 à 2022, c'est un écrêtement qui vient réduire le montant de la DGF.



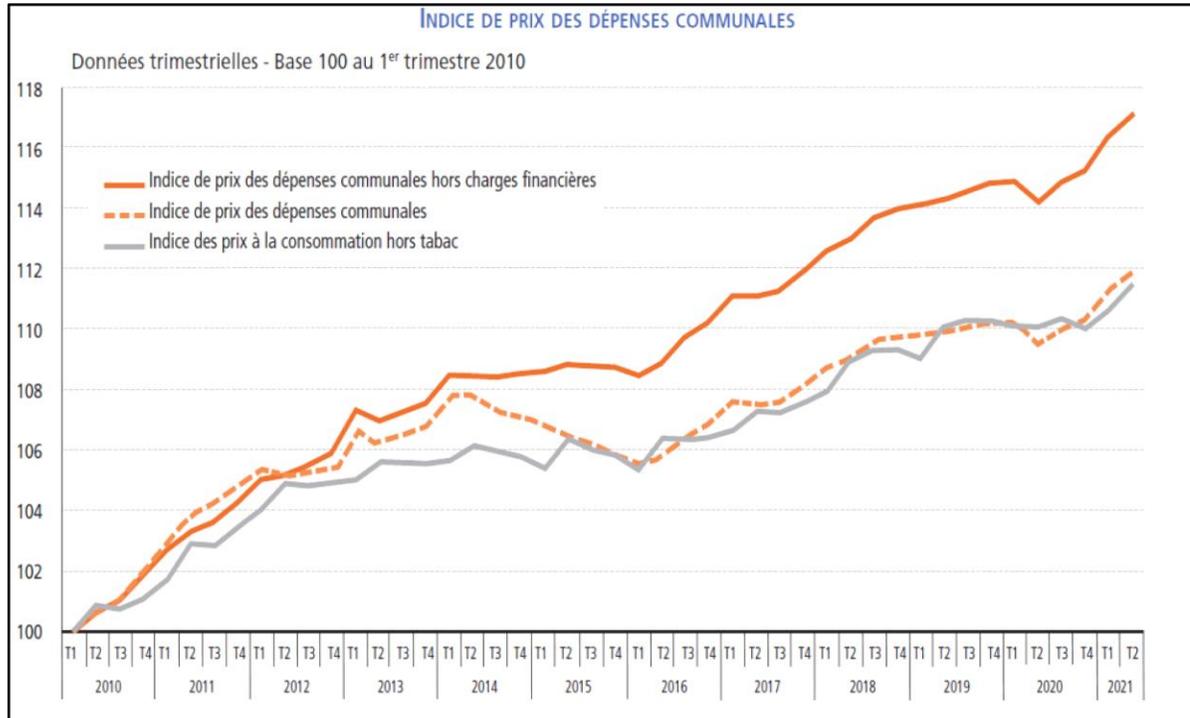
Le FSRIF a été créé en 1991 pour contribuer à l’amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d’Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes (article L. 2531-12 du Code général des collectivités territoriales). Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région.



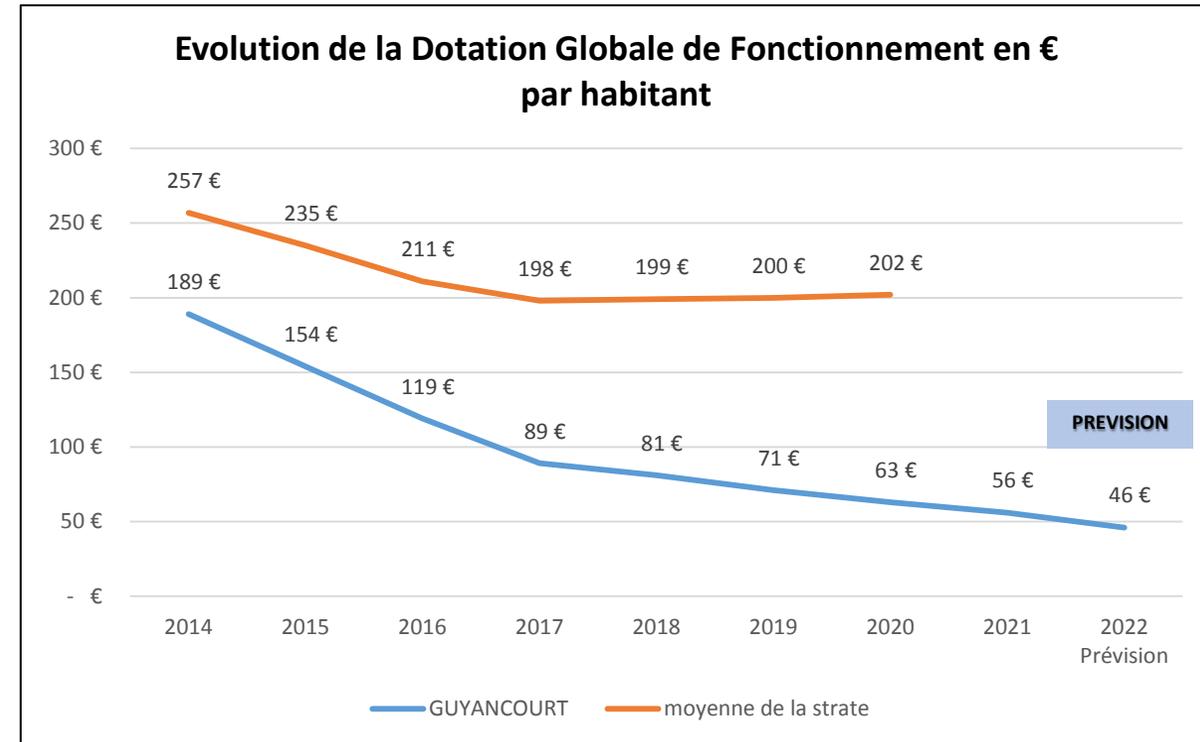
Le FPIC a été mis en place par la loi de finances pour 2012, il a vocation à devenir le principal mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. La spécificité de ce fonds est qu’il considère les intercommunalités comme échelon de référence.

La ville de Guyancourt est devenue contributrice au FPIC à compter de l’exercice 2021.

Contexte local - Financier

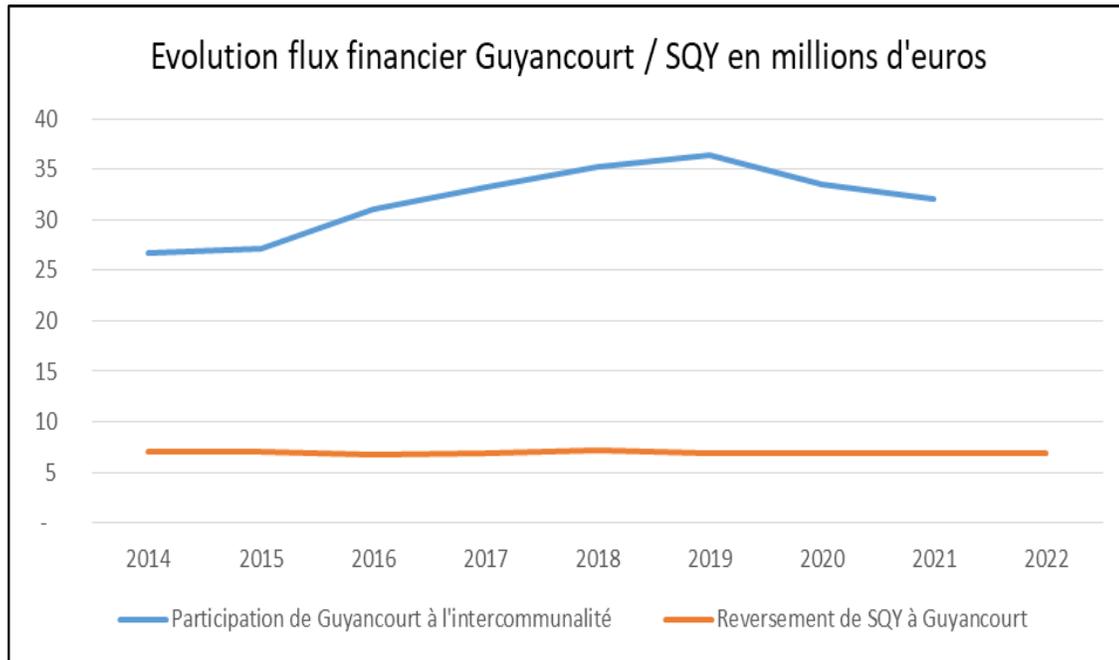


L'indice de prix des dépenses communales hors charges financières a augmenté en moyenne de 1,30% par an sur les dix dernières années. A la fin du premier semestre 2021, l'évolution de leur indice de prix hors charges financières est de + 1,12% sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents.



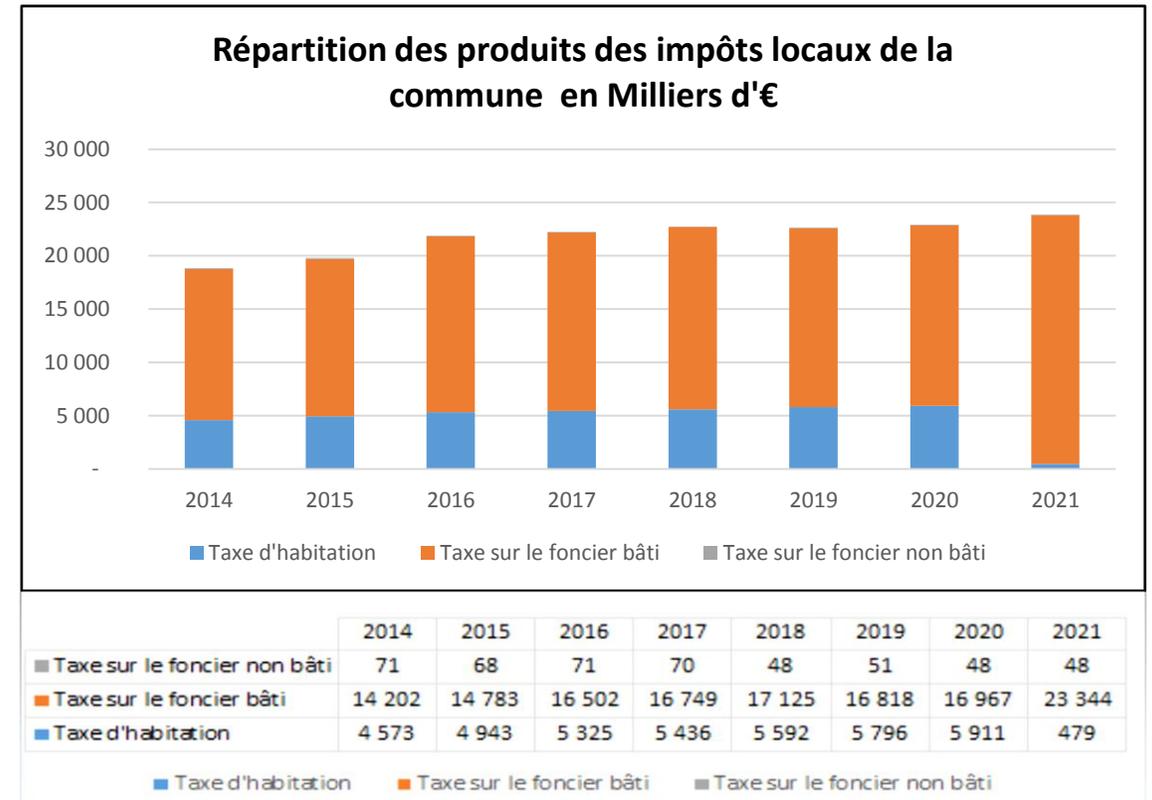
Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par habitant perçu par la Ville diminue plus fortement chaque année que celle de la moyenne de la strate.

Contexte local - Financier



La fiscalité professionnelle du territoire de Guyancourt perçue par la CASQY baisse légèrement en raison de la crise sanitaire, mais Guyancourt reste le plus gros contributeur fiscal de Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'attribution de compensation versée à la Ville reste stable, soit 6 895 296€.



Pour les recettes fiscales de la Ville, la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires deviennent les seuls produits d'impôt directs locaux que la commune perçoit et sur lesquels elle peut déterminer le taux (à compter de 2023 pour la THS, date de la suppression de la TH sur les résidences principales pour tous les foyers).

L'augmentation du produit entre 2020 et 2021 est due à la hausse des bases fiscales.

Contexte local - Impacts de la COVID-19

La crise sanitaire de la Covid-19 et les différentes mesures gouvernementales prises pour réduire la propagation du virus, ont entraîné un recul majeur de l'activité économique globale et ont également eu des impacts sur les finances des collectivités territoriales, entraînant une augmentation des dépenses d'une part et une perte des recettes d'autre part.

En 2021, la compensation par la CAF de la perte des recettes due à la baisse du taux d'occupation, a été moindre par rapport à l'année 2020. En effet, la CAF avait mis en place des aides exceptionnelles (aide COVID) en 2020 sur la base de l'activité 2019.

En 2021, la ville de Guyancourt a pris un certain nombre de mesures pour soutenir les habitants et les commerçants :

- Organisation d'un accompagnement et transport des Guyancourtois dans le cadre de la campagne de vaccination
- Maintien des protocoles sanitaires générant des frais supplémentaires
- Fourniture de masques et de gel en quantité importante
- Exonération partielle pour la facturation des prestations (de l'Ecole Municipale de Musique, de l'Ecole Municipale de Danse et de l'Ecole Municipale de Sports etc...)
- Suspension de la redevance d'occupation du domaine public et de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE), la gratuité temporaire du stationnement.
- Remboursement des billetteries suite à l'annulation ou le report des spectacles en raison de la persistance de la crise sanitaire.
- La non-facturation des prestations (restauration scolaire, périscolaire et centre de loisirs) réservées par les enfants cas contacts avec la suppression du délai de carence de deux jours.

Contexte local - Impacts de la COVID-19

En 2022, la pandémie ne s'essouffant pas, la Ville maintient des mesures d'accompagnement pour les Guyancourtois :

- Maintien des protocoles sanitaires notamment dans les établissements scolaires et dédiés à la petite enfance, générant des frais supplémentaires
- Fourniture de masques et de gel en quantité importante

ROB 2022

Nos grandes priorités

Le projet municipal

La Municipalité de Guyancourt a fait le choix résolu d'une ville pour tous, ce qui signifie que chaque Guyancourtoise et chaque Guyancourtois doit pouvoir y trouver les conditions de son épanouissement, quelle que soit sa situation familiale ou sociale. Cela passe par la mise en place de politiques publiques promouvant légalité et la solidarité. Face à l'urgence sociale et climatique, la Ville reste l'un des derniers boucliers pour un certain nombre d'habitants. C'est pourquoi, nous gardons l'ambition d'inventer de nouvelles solidarités pour accompagner les plus fragiles, lutter contre les inégalités et les exclusions. Pour tous, il est essentiel de préserver un service public de proximité de qualité qui répond aux besoins et qui les anticipe.

Les orientations budgétaires, tant en fonctionnement qu'en investissement, traduisent ces priorités. Chaque Guyancourtois doit voir ses besoins quotidiens pris en compte et constater l'impulsion donnée par la Ville pour accompagner les grandes transitions.

Nos grandes priorités

- ✓ **Solidarités et maintien dun service public de qualité**
- ✓ **Transition écologique**
- ✓ **Education et Jeunesse**
- ✓ **Participation de toutes et tous à la vie locale**

Nos grandes priorités

SOLIDARITES ET MAINTIEN D'UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE

La solidarité est au cœur de notre projet politique. Les actions que nous menons en faveur des plus démunis, quotidiennement et tout au long de l'année, sont d'autant plus importantes que la crise sanitaire fragilise d'abord les plus modestes et qu'elle amplifie les difficultés économiques et sociales.

Engagées notamment par l'intermédiaire du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), ces actions visent :

- Les **familles**, avec les aides financières individualisées, mais aussi la politique des quotients familiaux qui est la première illustration de notre vision de la solidarité. L'accès aux services municipaux est facilité pour chaque **famille guyancourtoise**.
- Les **personnes sans emploi**, soutenues par un service municipal qui les accompagne dans leurs recherches et les aide à se réinsérer.
- Les **personnes âgées et les personnes en situation de handicap**, qui peuvent bénéficier d'aides sociales ou énergétiques, ainsi que d'animations organisées par la Ville
- Les **étudiants**, qui subissent de plein fouet la crise sanitaire et sociale. Nous soutenons les plus modestes d'entre eux grâce à des aides alimentaires et de soins.
- Les **associations caritatives**, qui sont soutenues financièrement et accompagnées dans leurs actions quotidiennes en faveur des plus démunis.

L'année 2022 sera l'occasion de renforcer ces dispositifs, de revaloriser les aides individuelles comme les subventions allouées par le biais du CCAS.

Nous préserverons également les services publics aux habitants qui pourtant ne relèvent pas directement de notre compétence et que beaucoup d'autres Villes ont supprimés, par exemple le service emploi, mais aussi la santé. Nos actions en la matière ont été saluées par l'Organisation Mondiale de la Santé, qui nous a attribué le label « Ville Santé ».

Nos grandes priorités

SOLIDARITES ET MAINTIEN D'UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE

Au-delà de la politique sociale à proprement parler, la notion de solidarité se retrouve dans l'ensemble des secteurs de l'action municipale. Telle est la vision équilibrée et juste de notre ville, qui se reflète dans les orientations budgétaires prises chaque année par l'équipe municipale : une ville où chacune et chacun peut choisir de vivre, quels que soient ses origines sociales ou ses moyens.

A Guyancourt par exemple :

➤ **En matière de logement**, nous œuvrons pour favoriser le parcours résidentiel des Guyancourtois grâce à une offre de logements diversifiée et adaptée, pour que personne ne soit oublié. Nous avons ainsi choisi de développer les programmes en accession aidée (TVA à 5,5%, PSLA, etc.), dont certains seront livrés aux habitants en 2022. Nous entendons aussi poursuivre nos efforts en matière de logements en locatif social, là où beaucoup de collectivités demeurent hélas défaillantes, et faisons en sorte de favoriser les Guyancourtois sur notre contingent Ville. Nous savons aussi innover en promouvant d'autres types d'accession comme le BRS (Bail Réel Solidaire).

➤ **En matière de tranquillité publique**, nous faisons le choix de renforcer nos moyens. En 2022, la Police municipale sera dotée d'une « brigade de soirée » permettant l'extension de ses horaires jusqu'à 23h, 7 jours sur 7. Les agents travaillant la nuit bénéficieront de nouveaux équipements. Nous engageons également une étude pour remettre à niveau et renforcer le réseau de caméras de vidéo-protection de la Commune. Nous étudions également la possibilité de mutualiser le CSU (Centre de Supervision Urbain) afin d'en faire un outil plus adapté et performant au service des Guyancourtois.

➤ **En matière de politique de la Ville**, nous accompagnons le projet de Maison France Services (MFS), piloté par notre Maire, Vice Président de l'agglomération en charge de la santé, de la solidarité et de la politique de la Ville. L'implantation d'une MFS au cœur du quartier du Pont du Rouloir devrait voir le jour d'ici la fin 2022. Pour soutenir ce projet, la Ville prendra à sa charge la mise à disposition de locaux. Afin d'accroître l'activité de ce nouveau service, la Ville a décidé d'y adjoindre l'Espace Public Numérique pour en faire un lieu central accessible au plus grand nombre.

➤ **La dématérialisation des procédures et la simplification des démarches administratives** se poursuivront afin d'améliorer le service rendu aux Guyancourtois.

Nos grandes priorités

TRANSITION ECOLOGIQUE

La Ville de Guyancourt est engagée dans une **démarche de Transition écologique** qui implique un nouveau mode de développement conciliant respect de l'environnement, justice sociale et innovation économique. Le Pacte pour la Transition, que la Ville a signé en 2021, est en parfaite cohérence avec les objectifs de la politique municipale. Il nous conforte dans notre volonté de travailler en transversalité et d'associer tous les services de la Ville et les partenaires mobilisés. Le plan d'actions de la Ville reste structuré autour de 3 objectifs principaux :

- 1. S'engager pour la préservation de l'environnement**
- 2. Accompagner le changement des comportements**
- 3. S'engager dans la lutte contre les changements climatiques**

Ces objectifs sont déclinés en enjeux, orientations et actions, qui sont mises en œuvre par trois modes de réalisation que sont l'ingénierie technique (des services de la Ville principalement), la sensibilisation des habitants et les partenariats avec les acteurs territoriaux (institutionnels, associatifs, ...).

Parmi les orientations budgétaires prises par la Ville pour 2022, on peut noter :

- ✓ **La poursuite du plan de rénovation énergétique et de maîtrise des consommations de fluides des bâtiments communaux,**
- ✓ **La finalisation du plan de réduction de la précarité énergétique, en lien avec les bailleurs et les institutions en charge de la thématique (ALEC)**
- ✓ **La mise en place d'un nouveau jardin partagé et de composteurs de quartiers, en synergie avec la CA de SQY**
- ✓ **Le renforcement du tri des déchets et la réduction des déchets à la source dans les équipements municipaux**
- ✓ **Le renforcement des sensibilisations des habitants et en particulier du jeune public**
- ✓ **La stratégie de renouvellement du parc automobile de la Ville en lien avec le plan de déplacement des agents**
- ✓ **La mise en place d'actions en faveur des mobilités douces et inclusives, en particulier la marche dans une optique de santé active**

Ces orientations ont leur traduction en matière de fonctionnement mais également dans le programme d'investissement de la Ville, en 2022 comme dans les années à venir.

Nos grandes priorités

EDUCATION et JEUNESSE

L'équipe municipale continue de porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes Guyancourtois, qui ont particulièrement subi les conséquences de la crise sanitaire ces derniers mois. Guyancourt investit ainsi fortement pour les soutenir et les accompagner, depuis leur petite enfance jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle et sociale. L'action de la Ville a d'ailleurs été reconnue par le renouvellement du titre « Ville Amie des Enfants ».

➤ Membre du réseau des Villes éducatrices de France depuis 2006, la Ville consacre une part importante de son budget à l'enfance : des structures à taille « humaine », entretien des écoles, offre diversifiée en matière de petite enfance (accueil collectif et familial), Conseil Municipal des Enfants, dispositif de Réussite Educative (DRE), projets périscolaires, plan numérique, restauration font partie des dépenses assumées par la Municipalité. Sans compter les aides spécifiques pour les familles (fournitures scolaires gratuites, livre CP, financement des classes découvertes, achat de calculatrices, etc.), le soutien apporté aux équipes enseignantes et la mise en place d'une offre culturelle et sportive de qualité adaptée à tous les publics, jeunes compris.

➤ **Pour 2022, nous continuerons d'accompagner les jeunes Guyancourtois afin qu'ils puissent devenir des citoyens autonomes et solidaires.** De nouvelles actions seront mises en place :

- Création de la Bourse à projets
- Création du Conseil des jeunes
- Développement de l'apprentissage au sein de la Ville
- Nouvelle formule de la classe orchestre
- Finalisation d'un service municipal de prévention
- De nouveaux locaux pour le Point Jeunes

Ces nouveaux dispositifs viennent compléter les nouveautés initiées en 2021 (séjours vacances, prév'actions, babysitting dating).

Nous nous attacherons à rester au plus proche des jeunes : dans les quartiers, dans les établissements scolaires, dans les structures « jeunesse ». Nous veillerons aussi à ce que chacune et chacun puissent recevoir un égal accès aux dispositifs municipaux, que ce soit en matière de culture, de sports ou de loisirs. **Pour 2022, la Municipalité a fait le choix de geler les tarifs de la restauration scolaire et d'engager une réflexion pour aboutir dans un délai raisonnable à une diminution de la participation des familles.**

Nos grandes priorités

PARTICIPATION DE TOUTES ET TOUS A LA VIE LOCALE

La Municipalité tient à inscrire son action dans le dialogue continu avec les habitants : soutenir la participation de toutes et de tous, renforcer l'association des citoyens aux projets qui les concernent, débattre sur les sujets qui concernent la Cité, encourager les acteurs de la vie locale, qu'ils soient associatifs ou simples individus.

De nombreux dispositifs existent déjà depuis des années, à l'image d'« Allo Monsieur le Maire », des visites et assemblées de quartiers (2 fois par an), des tours de ville aux habitants (2 fois par an), les permanences des adjoints dans les quartiers, sans compter les nombreuses réunions publiques dédiées aux aménagements. D'autres ont été créés depuis 2020, comme le Facebook Live mensuel du Maire, ou encore les GAP (Groupes Action Projet). Deux GAP sont en cours :

- GAP sur un aménagement urbain en lieu et place du bassin Lewigue dans le quartier des Saules
- GAP sur la programmation culturelle initié en juin 2021

Ils permettent à des habitantes et habitants de participer à la décision et de co-construire des aménagements ou des politiques municipales.

Parmi les objectifs pour 2022 :

✓ Des **conseils citoyens verront le jour dans les quartiers**. Ce sont des instances permettant de recueillir l'avis des habitants de chaque quartier, d'organiser des animations ou de promouvoir des projets locaux. Les élus et services aideront les Guyancourtois à s'approprier davantage les enjeux municipaux.

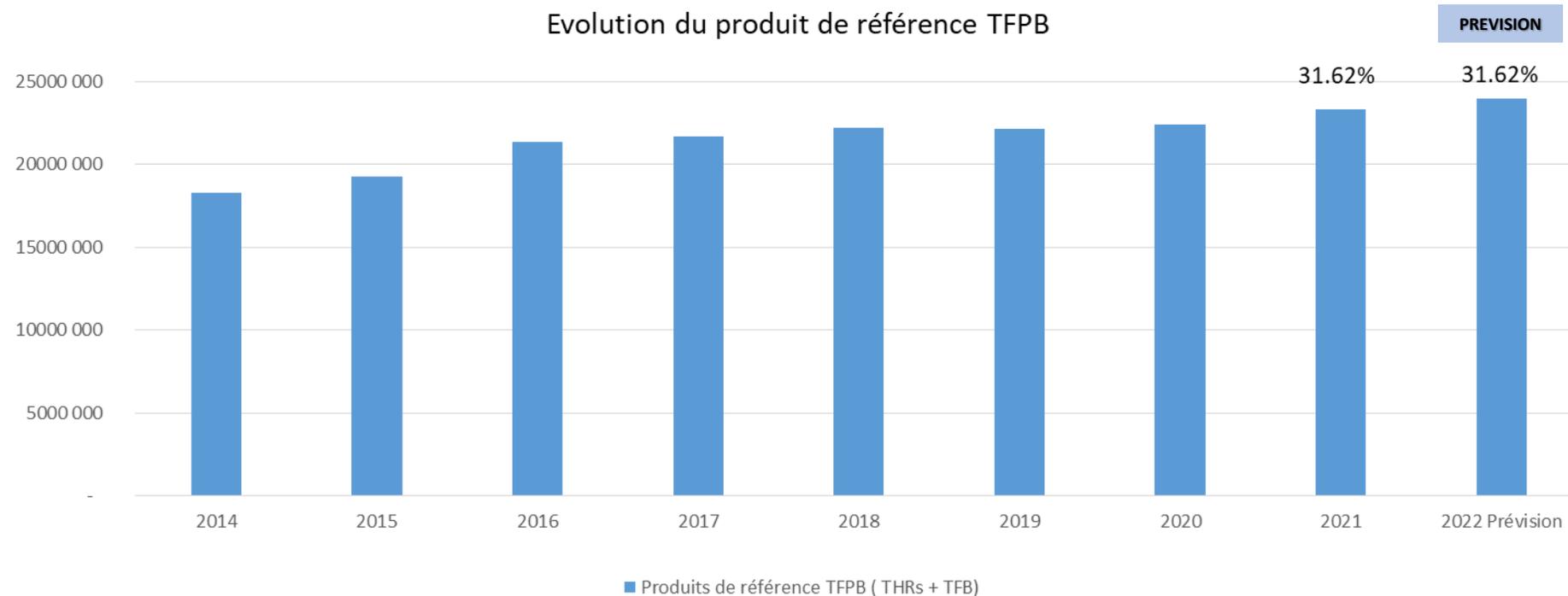
✓ **La concertation relative à l'aménagement du quartier des Savoirs** se poursuivra, avec le lancement d'une seconde phase, à compter de mars 2022. L'objectif est de recueillir la parole et de mobiliser des habitants qui sont habituellement les plus éloignés des dispositifs de participation citoyenne.

✓ **Le soutien aux associations Guyancourtoises** sera accru afin de les aider à traverser la crise sanitaire et à favoriser l'engagement et le loisir des habitants. Nous faciliterons aussi leur action au quotidien avec la mise en place d'un portail associatif.

✓ **La politique d'animation de la Ville et de ses quartiers** sera renforcée, à travers la refonte en cours du projet et des horaires des Maisons de quartier et la pérennisation de Vive l'été à Guyancourt.

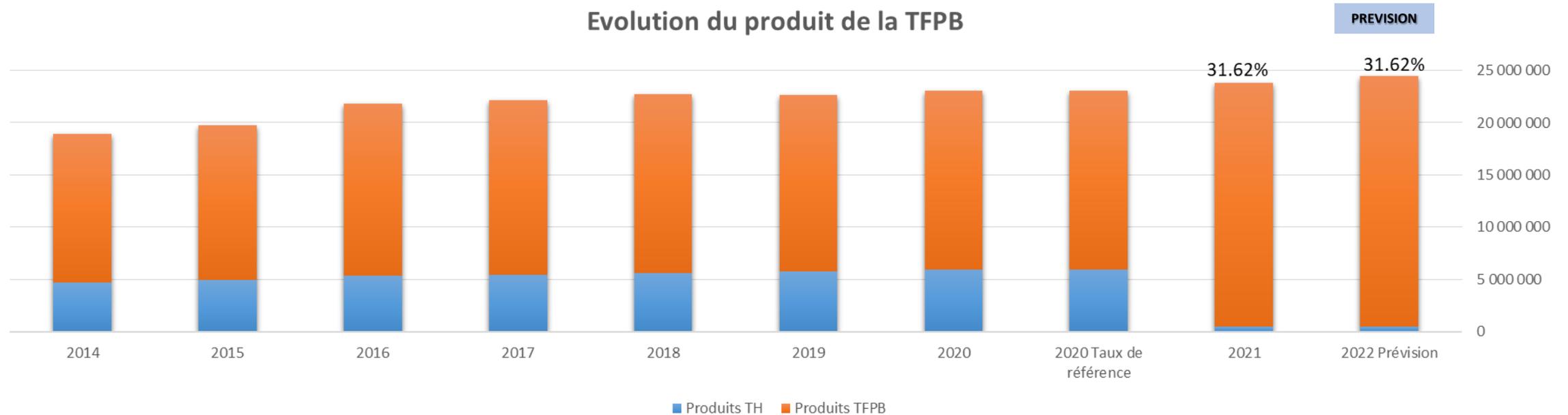
Nos orientations budgétaires 2022

Nos orientations budgétaires 2022



Suite à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient la composante principale de l'autonomie de ressources pour la Ville.

Nos orientations budgétaires 2022



Pour rappel, les communes perçoivent depuis 2021 la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties, en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales.

A noter, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties est répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Le taux de référence de la TFPB perçu par la Ville depuis le transfert de la part départementale de la TFPB est de 31,62%.

Section de fonctionnement - Recettes

Face aux incertitudes liées à la crise sanitaire, les recettes ont été inscrites de manière prudente à hauteur de **48,28 M€** en section de fonctionnement.

Elles se répartissent ainsi :

- Impôts et taxes : 34,65 M€
- Dotations, subventions et participations : 4,94 M€
- Ventes de produits et prestations de services : 4,47 M€
- Atténuation de charges : 0,78 M€
- Autres : 3,44 M€

Fonctionnement - Recettes

Évolution des principaux chapitres budgétaires en Millions d'€



Section de fonctionnement - Dépenses

Pour assurer les services mis en place, les dépenses sont inscrites à hauteur de **50,54 M€** en section de fonctionnement.

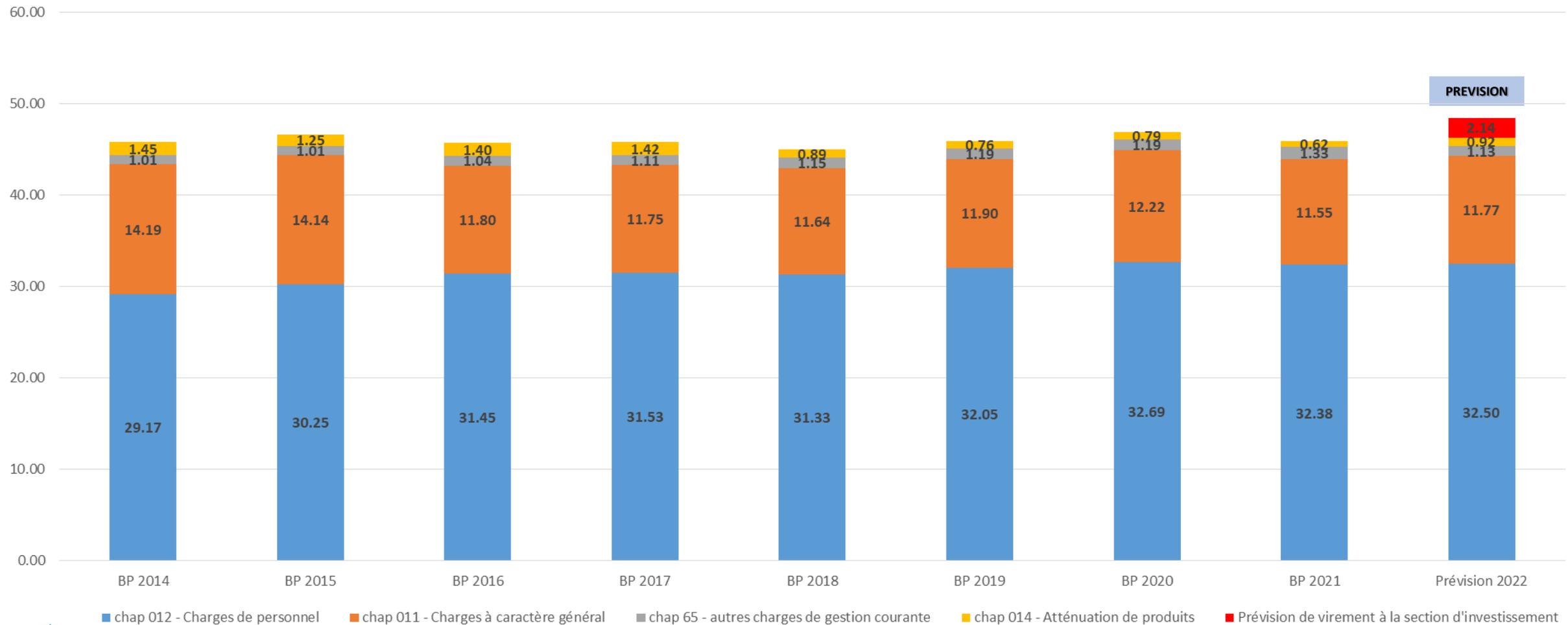
Elles se répartissent ainsi :

- Charges de personnel : 32,50 M€
 - Charges à caractère général : 11,77 M€
 - Autres charges de gestion courante : 1,13 M€
 - Atténuation de produits : 0,92 M€
 - Autres : 2,08 M€
- Soit un sous-total de : 48,4 M€

Prévision de virement à la section d'investissement d'un montant de : 2,14 M€

Fonctionnement - Dépenses

Évolution des principaux chapitres budgétaires en M€



Investissements - Dépenses

Résolument inscrite dans une démarche de transition écologique et poursuivant l'objectif de renforcer les solidarités au profit des Guyancourtoises et Guyancourtois, la Ville investit et réalise les travaux annuels d'entretien de l'ensemble de ses équipements et espaces publics.

Espace public / Cadre de vie

- ✓ Lancement des études préalables au déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection
- ✓ Réfection de voiries
- ✓ Plantation d'arbres et végétaux
- ✓ Poursuite des travaux d'embellissement du parc de l'Ermitage
- ✓ Aires de jeux : Remplacement des jeux pour enfants et des sols souples (Valadon, Moreau et Boulingrin)
- ✓ Etude relative au stationnement sur la Ville, suite à la concertation avec les habitants
- ✓ Remplacement de la clôture des Jardins Familiaux et réfection du réseau d'eau potable

Patrimoine bâti

Poursuite du renouvellement des relevés de la qualité de l'air dans tous les équipements

Ecoles

- ✓ Acquisition de mobilier et petits travaux de mise aux normes de certains offices de restauration
- ✓ Groupe scolaire Mermoz-St Exupéry : travaux de rénovation de la chaufferie
- ✓ Groupe scolaire Delaunay-Morisot : étude préliminaire pour le programme de rénovation énergétique
- ✓ Groupe scolaire Fromont-Politzer : lancement des études préliminaires aux travaux de réhabilitation

Crèches

- ✓ Travaux de rénovation énergétique, isolation thermique par l'extérieur et remplacement des menuiseries (Poulbot)

Investissements - Dépenses

Equipements sportifs

- ✓ Lancement des études de réfection de la piste d'athlétisme du Complexe Maurice Baquet
- ✓ Etude de réfection des canalisations d'eau du gymnase Maurice Baquet
- ✓ Développement du parc des abris à vélos à proximité des équipements sportifs
- ✓ Gymnase de l'Aviation : remplacement de tous les éclairages par des leds

Maisons de quartier

- ✓ Travaux de mise en sécurité des locaux de stockage à Théodore Monod

Equipements culturels

- ✓ Poursuite du remplacement des projecteurs du théâtre de La Ferme de Bel Ebat en installant des leds moins consommatrices d'énergie
- ✓ Création d'un escalier de sécurité pour accéder au toit terrasse de La Batterie

Bâtiments publics

- ✓ Poursuite des travaux de mise en accessibilité des équipements (Bâtiments concernés en 2022 : le centre de loisirs Valadon, le groupe scolaire Brassens Poulenc et la maison de quartier Théodore Monod)
- ✓ Locaux de la Petite Minière : création de locaux de stockage

Déploiement de l'école numérique dans tous les établissements scolaires : distribution de tablettes numériques et VPI

Dématérialisation et modernisation des équipements numériques dans une perspective d'amélioration du service rendu aux Guyancourtoises et Guyancourtois : mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022, pré-inscription en école maternelle et création du portail associatif.

Section d'Investissement

DEPENSES

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- Emprunts et dettes assimilées : 3,67 M€
- Immobilisations incorporelles : 1,28 M€
- Immobilisations corporelles : 5,27 M€
- Immobilisations en cours : 0,81 M€
- Autres : 0,89 M€

RECETTES

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est estimé à 1,25 M€.
- Cessions des immobilisations à hauteur de 0,74 M€
- Prévission de virement de la section de fonctionnement d'un montant de 2,14 M€
- Dotation aux amortissements d'un montant de 1,87 M€
- Le solde sera financé par l'inscription d'un emprunt prévisionnel d'un montant de 5,9 M€.

Programme Pluriannuel d'Investissements

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS DE LA COMMUNE	PROPOSITIONS BP2022	2 023	>= 2024	MONTANT ESTIME DE L'OPERATION TTC
AP/CP - Mail des saules	53 466 €	- €	- €	3 481 075 €
AP/CP - Salle des arts martiaux	461 393 €	- €	- €	2 578 579 €
AP/CP - Place du Marché Boulevard du château et coulée verte	130 132 €			6 858 372 €
AP/CP - Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Robespierre	427 606 €	823 054 €	- €	2 156 328 €
AP/CP - Equipement numérique des écoles	291 750 €	- €	- €	986 622 €
AP/CP - Renouvellement du matériel scénique de la ferme de Bel Ebat	129 939 €	- €	- €	278 700 €
PPI - Vidéoprotection (Etude)	14 900 €			
PPI - Crèche Poulbot réhabilitation lourde (Maîtrise d'Œuvre)	370 500 €			
PPI - Delaunay / Morisot réhabilitation lourde (Etude)	50 000 €			
PPI - Fromont / Politzer réhabilitation lourde (Etude)	60 000 €	500 000 €	950 000 €	1 510 000 €
PPI - Rénovation complète des chaufferies	351 000 €	385 000 €	1 196 000 €	1 932 000 €
PPI - Agenda d'accessibilité programmé (Ad/AP)	385 000 €	132 000 €	- €	517 000 €
PPI - Entretien annuel de divers bâtiments	1 871 764 €	2 500 000 €	2 500 000 €	6 871 764 €
INFRA - Entretien divers des Espaces Verts	249 000 €			249 000 €
INFRA - Gestion du domaine public (Etude de stationnement et mise au norme horodateurs)	89 000 €			89 000 €
INFRA - Travaux de Voirie	773 912 €			773 912 €
INFRA - Aménagement des espaces extérieurs	843 000 €			843 000 €
INFRA - Gestion patrimoniale annuelle des diverses Infrastructures		1 900 000 €	1 900 000 €	3 800 000 €
				- €
TOTAL TRAVAUX	6 552 363 €	6 240 054 €	6 546 000 €	32 925 351 €
Urbanisme : Régularisations foncières	86 301 €	80 000 €	80 000 €	246 301 €
ACQUISITIONS TERRAINS	86 301 €	80 000 €	80 000 €	246 301 €
Plan Communal de Sauvegarde	22 000 €			22 000 €
Etudes diverses		50 000 €	50 000 €	100 000 €
Informatique - Acquisition de matériels et logiciel divers	374 562 €	300 000 €	300 000 €	974 562 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & ETUDES DIVERSES	396 562 €	350 000 €	350 000 €	1 096 562 €
PPI - Véhicules : Renouvellement des parcs automobile et engin	150 000 €	150 000 €	150 000 €	450 000 €
Autres services - Acquisition matériels divers	875 485 €	600 000 €	600 000 €	2 075 485 €
ACQUISITION DIVERS MATERIELS	1 025 485 €	750 000 €	750 000 €	2 525 485 €
Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section (Amortissement des subventions)	197 634	197 634 €	197 634 €	592 902
OPERATIONS D'ORDRE	197 634 €	197 634 €	197 634 €	592 902 €
Remboursement Capital de la dette	3 666 250	3 000 000 €	3 000 000 €	9 666 250
EMPRUNT	3 666 250 €	3 197 634 €	3 197 634 €	10 259 152 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 924 595 €	7 420 054 €	7 726 000 €	36 793 699 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 001 857 €	5 909 723 €	5 013 301 €	16 924 882 €
FCTVA Prévisionnel	1 250 000 €	1 243 070 €	1 146 648 €	3 639 719 €
Subventions :	0	0	0	
Autofinancement (Dotation aux amortissements)	1 866 653 €	1 866 653 €	1 866 653 €	5 599 959 €
Virement de la section de Fonctionnement à la section d'Investissement	2 145 204 €	2 000 000 €	2 000 000 €	6 145 204 €
Chapitre 024 - Produits de cessions	740 000 €	800 000 €		1 540 000 €
Besoin de financement	5 922 738 €	1 510 331 €	2 712 699 €	

Programme Pluriannuel d'Investissements

Les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) en cours :

N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP					
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2021)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/12/2021)	Crédits non mandatés au 01/12/2021	Restes à engager sur les exercices suivants	Crédits de paiement ouverts au titre de l'année 2022	Crédits de paiement ouverts au titre de l'année 2023	total
Mail des saules	3 740 555.88 €	-259 481.38	3 481 074.50 €	3 427 608.06 €	53 466.44 €	53 466.44 €	53 466.44 €	0.00 €	3 481 074.50 €
Salle des arts martiaux	2 829 704.04 €	-251 125.42	2 578 578.62 €	2 117 185.42 €	435 393.20 €	461 393.20 €	461 393.20 €	0.00 €	2 578 578.62 €
Place du Marché Boulevard du château et coulée verte	6 926 597.18 €	-68 225.23	6 858 371.95 €	6 728 239.82 €	130 132.13 €	130 132.13 €	130 132.13 €	0.00 €	6 858 371.95 €
Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Robespierre	2 156 328.00 €	0.00	2 156 328.00 €	905 667.78 €	233 605.96 €	1 250 660.22 €	427 606.22 €	823 054.00 €	2 156 328.00 €
Equipement numérique des écoles	986 621.70 €	0.00	986 621.70 €	694 871.74 €	168 560.00 €	291 749.96 €	291 749.96 €		986 621.70 €
Renouvellement du matériel scénique de la ferme de Bel Ebat	278 700.00 €	0.00	278 700.00 €	148 761.18 €	32 209.72 €	129 938.82 €	129 938.82 €		278 700.00 €
TOTAL	16 918 506.80 €	-578 832.03 €	16 339 674.77 €	14 022 334.00 €	1 053 367.45 €	2 317 340.77 €	1 494 286.77 €	823 054.00 €	16 339 674.77 €

Propositions de leviers d'actions

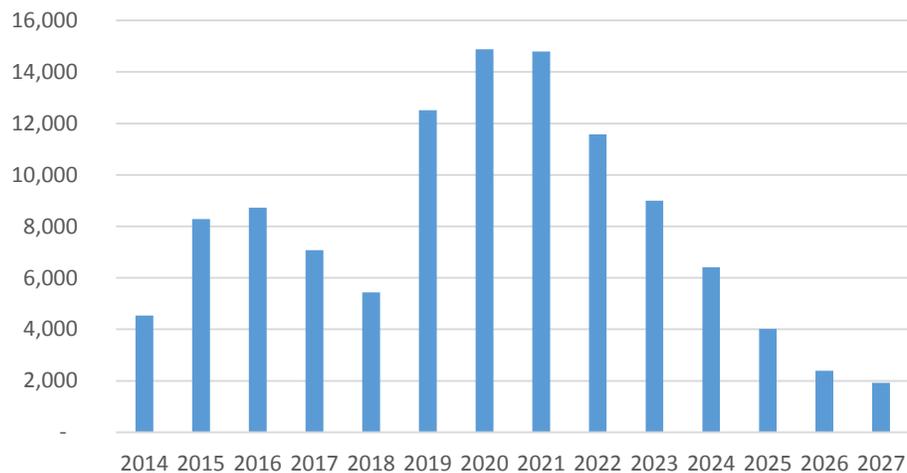
Afin de garantir l'équilibre financier du budget de la Ville, tout en réalisant les projets du mandat, la stratégie financière adoptée par la ville s'articulera autour des axes suivants :

- La continuité de l'optimisation de la gestion courante de la ville et poursuite de recherches d'économies sur les charges de fonctionnement.
- La capacité à faire évoluer les taux de la fiscalité locale.
- Le soutien à l'investissement avec un possible recours à l'emprunt modéré tout en maintenant un niveau d'endettement dans la moyenne de la strate démographique.

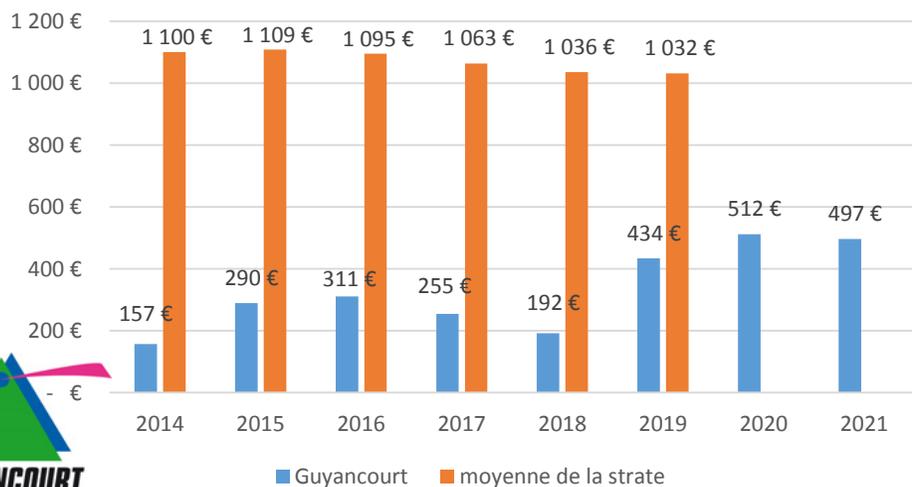
Structure et gestion active de la dette

Structure et gestion active de la dette

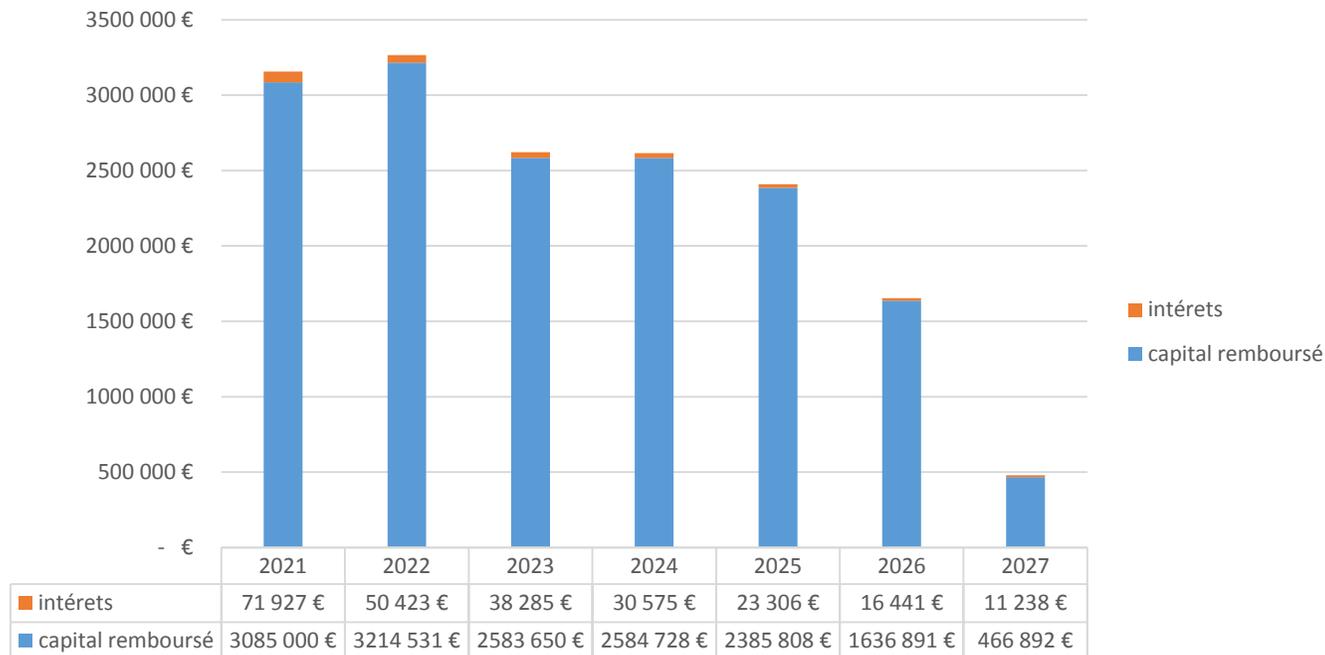
Encours de dette au 31/12/N en M€



Dette par habitant au 31/12/N en €



Désendettement



La Ville rembourse actuellement 8 contrats d'emprunt à taux fixe. Ils ont été conclus entre 2013 et 2021, pour des durées de 5 à 20 ans, pour un montant cumulé de 29 200 000 €.

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de dette est de 14 792 500€, soit 497€ par habitant.

ROB 2022

Politique en matière de Ressources Humaines

Politique en matière de Ressources Humaines

Rappel du cadre législatif et réglementaire

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) prévoient, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, la production d'un rapport qui, pour les communes de plus de 10 000 habitants, comprend une présentation de la structure et précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifie de nombreuses dispositions du statut de la fonction publique territoriale et notamment l'évolution des instances de dialogue social, l'élargissement du recours aux contractuels et la mise en place de la prime de précarité, la modification des modalités de recrutement et d'évolution des carrières, l'égalité professionnelle femmes/hommes, la mise en place des lignes directrices de gestion et l'instauration de la rupture conventionnelle.

La politique en matière de gestion des Ressources Humaines de la ville de Guyancourt repose sur la qualité de vie au travail de ses agents dans un objectif d'amélioration continue du service rendu aux Guyancourtoises et Guyancourtois.

Cette volonté politique a été réaffirmée dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion prévues par la loi dite de transformation de la fonction publique.

Les lignes directrices de gestion, nouvel outil et document de référence en matière de gestion des Ressources Humaines visent à :

- 1/ Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences
- 2/ Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.
- 3/ Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elles précisent les mesures en faveur de l'évolution professionnelle des agents et l'accès à des responsabilités supérieures.

Politique en matière de Ressources Humaines

En matière de qualité de vie au travail, la ville de Guyancourt mène depuis plusieurs années des actions participant à l'amélioration des conditions de travail de ses agents au moyen de l'acquisition de mobiliers et matériels ergonomiques et l'accompagnement à l'adoption des bons gestes et postures à travers des sessions de formations. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est érigée au rang de politique publique et la ville a adopté en la matière un plan triennal d'actions, prévu par la loi du 6 août 2019. La ville a également élaboré un plan d'actions de lutte contre les risques psychosociaux (RPS), à l'appui d'un diagnostic mené en interne par la conseillère en prévention. La commune contribue financièrement et accompagne les agents en situation de handicap, dans le cadre de l'acquisition de matériels adaptés afin de favoriser un maintien dans leur emploi.

En matière de temps de travail et conformément à la loi de 6 août 2019, la commune a initié tout au long de l'année 2021 la réflexion à travers la constitution de plusieurs groupes de travail dans une perspective du passage aux 1607h effectives au 1^{er} janvier 2022. Plus de 30 réunions avec l'ensemble des agents de la collectivité et les organisations syndicales ont été organisées menant à la définition d'un temps de travail spécifique aux 120 métiers représentés à la ville de Guyancourt. Cette étude concertée sur la mise en œuvre du nouveau temps de travail au 1^{er} janvier 2022 a été présentée aux membres du Comité technique du 10 décembre 2021 avant d'être adoptée par le Conseil municipal le 14 décembre 2021. **Désormais, le temps de travail annuel des agents communaux est de 1 607 heures.** Selon les métiers occupés par les agents de la collectivité, le temps de travail varie de 37h30 à 39h effectives par semaine et certains agents disposent d'une annualisation de leur temps de travail en raison des sujétions particulières de leurs métiers.

Depuis plusieurs années, **la ville poursuit un travail de lutte contre l'absentéisme.** Le nombre de jours d'arrêts (pour maladies ordinaires et accidents du travail) est passé de 20 262 en 2019 à 22 465 en 2020. Il est à noter que l'année 2020 reste une année particulière en raison de la crise sanitaire et des périodes de confinement. Les données sont par conséquent difficilement comparables.

Les avantages proposés par la commune sont :

- ✓ Attribution de logements de fonction dans le cadre de la réalisation d'astreintes techniques ou administratives
- ✓ Adhésion par la ville au CNAS (162 000€)
- ✓ Conclusion d'une convention de participation pour la mutuelle et la prévoyance (garantie du maintien de salaire)
- ✓ Amicale du personnel (versement d'une subvention par la ville à hauteur de 82 861 € en 2022)



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances impose aux employeurs publics d'au moins vingt salariés d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion de **6%** de l'effectif total de leurs salariés. A ce titre, la ville compte dans ses effectifs **7,70%** d'agents en situation de handicap.

Politique en matière de Ressources Humaines

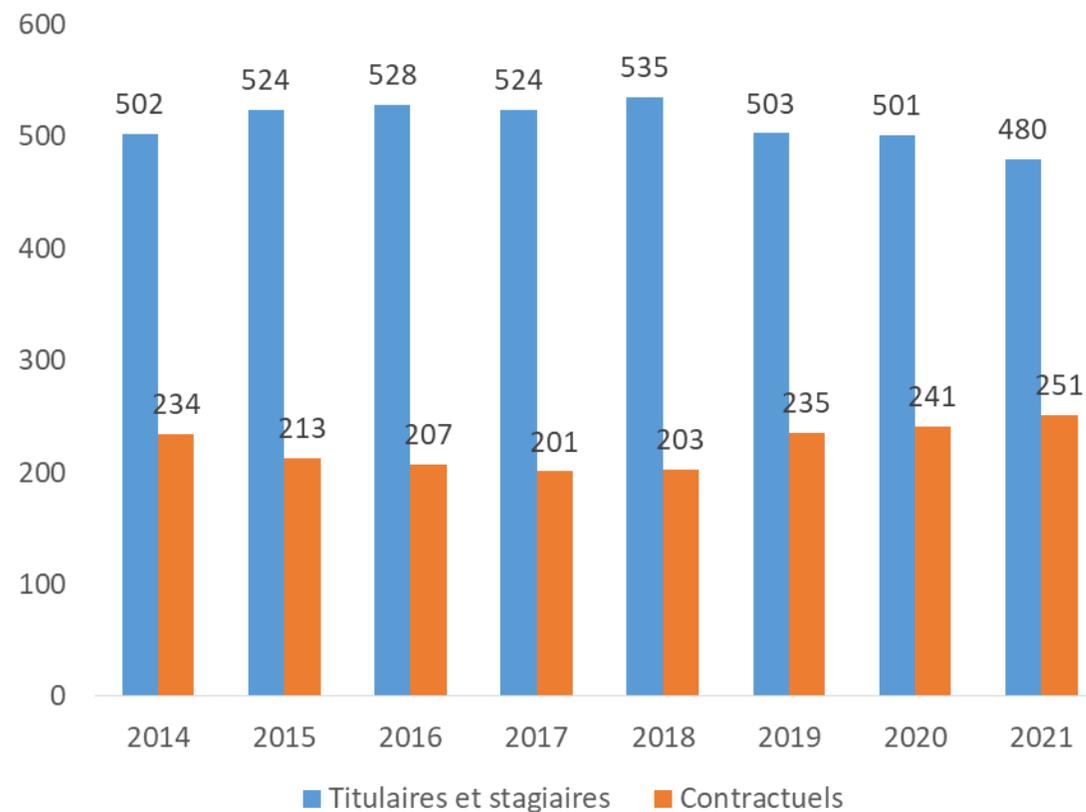
Au **31 décembre 2021**, la Ville de Guyancourt comptait **731** agents. Entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2021, le nombre d'agents permanents est passé de **736 à 731**.

En 2021, la Ville de Guyancourt comptait **703** agents équivalents temps plein (ETP) tous effectifs confondus répartis comme suit :

- 465 fonctionnaires territoriaux (titulaires ou stagiaires)
- 238 agents non titulaires sur emplois permanents

EVOLUTION DE L'EFFECTIF PERMANENT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Titulaires et stagiaires	502	524	528	524	535	503	501	480
Contractuels	234	213	207	201	203	235	241	251
TOTAL	736	737	735	725	738	738	742	731



Politique en matière de Ressources Humaines

Part des titulaires et non titulaires

	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	345	156	69%	31%
Non-titulaires	179	56	78%	22%

Un personnel fortement féminisé qui s'explique en partie par le développement de certains services à la population, comme les secteurs de l'éducation et de la petite enfance. Le pourcentage d'agents féminins atteint même 93.30% au service de la Vie des Ecoles (entretien, restauration, ATSEM), 98.55% dans la filière médico-sociale et 100% dans la filière sociale.

Précisément, la ville dispose de :

- ✓ 13 écoles maternelles / 12 écoles élémentaires
- ✓ 10 centres d'accueil de loisirs
- ✓ 5 crèches collectives / 2 multi accueils / 1 crèche familiale
- ✓ 2 structures dédiées aux jeunes : le Point Jeunes (11-15 ans) et le Phare Jeunesse (15-25 ans)
- ✓ 1 relais d'assistantes maternelles/1 lieu d'accueil parents-enfants
- ✓ 1 école des parents

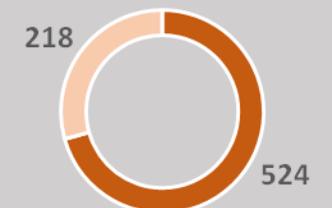
La ville dispose d'un personnel particulièrement important au service Vie des écoles (agents d'entretien et de restauration, ATSEM), au service petite enfance et au service périscolaire. Cette particularité explique également que la filière technique est majoritairement féminine.

A Guyancourt, la filière culturelle est atypique puisque majoritairement masculine. Elle est composée essentiellement d'enseignants artistiques à l'Ecole Municipale de Musique. En effet, la ville ne dispose pas de personnel de bibliothèque ou de médiathèque qui relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

	TITULAIRES			CONTRACTUELS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Filière administrative	17	105	122	6	31	37
Filière technique	91	88	179	23	96	119
Filière culturelle	13	7	20	8	6	14
Filière sociale	0	38	38	0	8	8
Filière médico / sociale	0	55	55	1	18	19
Filière police municipale	11	2	13	0	0	0
Filière sportive	3	2	5	2	1	3
Filière animation	21	48	69	22	19	41

Répartition femmes-hommes en 2020

Mairie de Guyancourt



Soit :

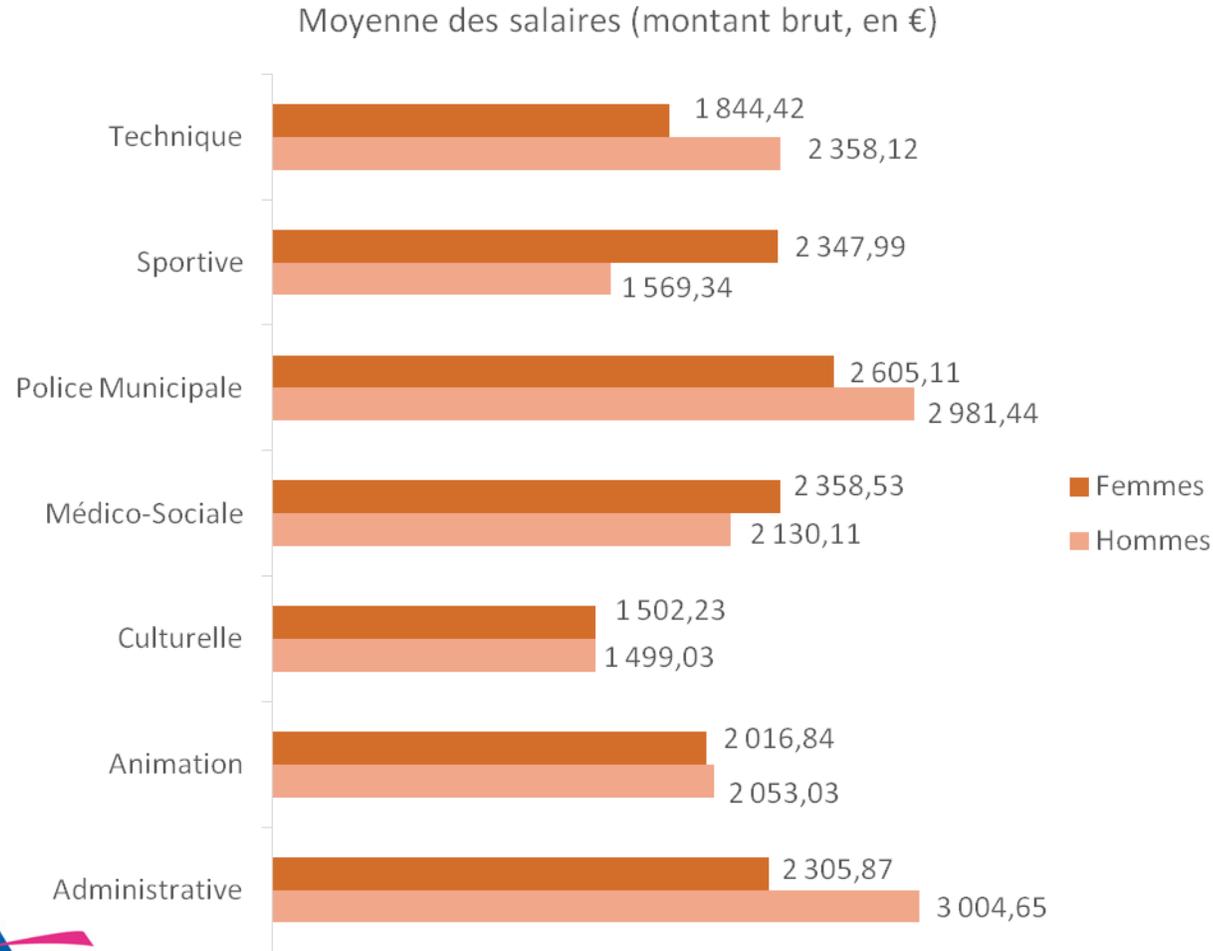
71% Femmes

29% Hommes

■ Femmes ■ Hommes

Politique en matière de Ressources Humaines

La rémunération



Ce graphique illustre la moyenne des rémunérations mensuelles des femmes et des hommes, en neutralisant les effets des arrivées et départs en cours d'année ainsi que les temps partiels.

Le comparatif s'effectue dès lors qu'il y a au moins une femme ou un homme sur le grade.

Les écarts s'expliquent également par le nombre important de femmes ou d'hommes dans une filière.

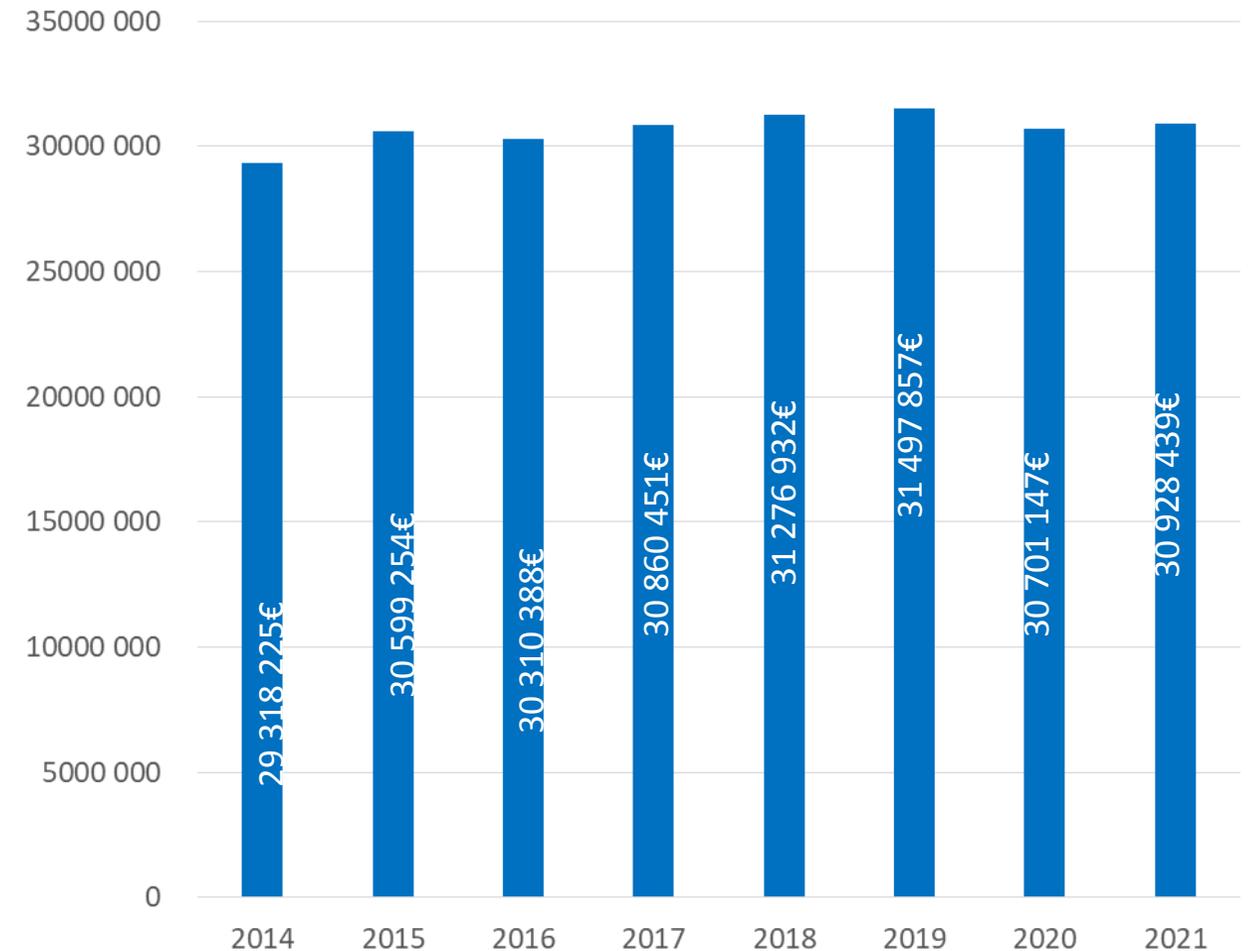
Politique en matière de Ressources Humaines

Des dépenses de personnel contenues

En 2022, la Ville prévoit des dépenses de personnel pour un montant estimé à environ 32 500 000€. Cette stabilité globale sera réalisée malgré l'existence de facteurs à la hausse comme à la baisse au cours de l'année à venir :

- ✓ Les 10 et 24 avril prochains, la Ville organisera les élections présidentielles ainsi qu'en juin prochain, les élections législatives soit un surcoût d'environ 100 000€.
- ✓ Revalorisation des échelles des agents de catégorie C pour un montant d'environ 200 000€
- ✓ La hausse du SMIC pour un montant d'environ 61 596€
- ✓ Le point d'indice fixé par l'Etat n'a pas évolué depuis le 1er février 2017 et restera gelé en 2022.
- ✓ Comme chaque année, la Ville prendra en compte l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui devrait s'établir aux alentours de 400 000€ pour 2022.

Evolution de la masse salariale (réalisé en €)



Politique en matière de Ressources Humaines

La démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)

Afin de continuer à assurer un service au public de qualité, la Ville de Guyancourt poursuit sa démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences permettant d'avoir une vision à moyen terme des besoins en compétences de ses agents.

La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences vise à développer :

- ✓ Un dialogue de gestion stratégique des ressources humaines
- ✓ Un accompagnement de la montée en compétences collectives
- ✓ Un accompagnement et la transformation des services intégrant une évolution des métiers
- ✓ Une gestion individualisée des parcours professionnels
- ✓ Une organisation et la transmission tant des savoirs que de la mémoire collective

Les actions initiées depuis quelques années se poursuivent sur 2022 :

- ✓ Lutte contre l'absentéisme avec une analyse des causes permettant de cibler les actions à mener (aménagement de poste, mobilité, formation,...)
- ✓ Développement et renforcement d'une politique santé sécurité au travail animée par la conseillère de prévention,
- ✓ Poursuite de la politique en matière de prévention des risques et amélioration de la qualité de vie au travail par le biais d'aménagements de postes de travail ou de l'environnement de travail direct des agents en lien avec la médecine du travail et les professionnels de santé (ergonome,...)
- ✓ Optimisation des ressources avec une analyse fine et systématique pour chaque agent (retraite, mutation, ...)